

LA RÉFORME
DE
L'UNIVERSITÉ D'ÉTAT D'HAÏTI

DOCUMENTATION :
RÉFORME DE L'UNIVERSITÉ :
DE L'IERAH A L'ISERSS

JUILLET 2007

UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI (UEH)

Institut Supérieur de Recherches et d'Etudes en Sciences Sociales (ISERSS)

Une université capable de répondre aux besoins de la société est une demande constante de la communauté. Cette demande est d'autant plus légitime que le pays connaît depuis vingt ans une crise aigue dans laquelle toutes les institutions fondatrices de la société haïtienne cèdent. Il est urgent d'élaborer les instruments d'analyse nécessaires à la compréhension de nos problèmes et de proposer des solutions adéquates aux décideurs politiques.

L'université ne peut faire ce travail sans d'abord se consolider et se donner de nouvelles orientations. D'ailleurs, certaines entités de l'Université d'Etat confrontent de graves problèmes : locaux inadéquats, absence de curriculum, administration improvisée, personnel enseignant peu qualifié, diplôme décrié..... L'IERAH (Institut d'Etudes et de Recherches Africaines d'Haïti), entité de l'UEH en est une illustration. Logé dans une ancienne clinique à l'avenue Christophe, sale, avec une toilette sans eau courante que l'on ne fréquente pas sans un mouchoir sur les narines, entre deux jeux de dominos, une église et une génératrice bruyante, l'IERAH n'a rien qui renvoie à un centre universitaire. Souvent les étudiants dénoncent à la radio les absences des professeurs et les « irrégularités » administratives. Pour aggraver la situation de l'institution, jusqu'à présent l'année académique 2006 – 2007 ne commence pas encore.

C'est pour répondre aux besoins de la société en général et de la communauté universitaire, notamment, celle de l'IERAH que le Rectorat propose une restructuration de l'IERAH (Institut d'Etudes et de Recherches Africaines d'Haïti). Cinq nouveaux

départements y seront créés: Géographie, Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie, Philosophie et Sciences Politique, Tourisme et Patrimoine. Avec ces départements, l'**IERAH** (Institut d'Etudes et de Recherches Africaines d'Haïti) deviendra **ISERSS** (Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches en Sciences Sociales). Ces différents départements doivent déboucher chacun sur une licence à court terme et à l'avenir délivrent des diplômes de Maîtrise et de Doctorat.

DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE

Justification

La géographie en tant que discipline, plus particulièrement la géographie humaine, connaît aujourd'hui un important développement. Elle est au centre de toutes les préoccupations de la société moderne, dû au nouvel ordre économique mondial. En effet, le nombre grandissant de personnes vivant dans la pauvreté, les déséquilibres croissant entre les nations nanties et les pays les moins avancés, la grande disparité entre les revenus de la classe possédante et les laissés pour compte, la répartition des hommes et des biens ainsi que la localisation des services, la dégradation accélérée de l'environnement physique sont devenus le souci de la géographie. D'une géographie qui offrait des renseignements efficaces pour les échanges elle est devenue une géographie pratique tournée vers les besoins de la société. Avec le développement de la cartographie et les statistiques, la géographie s'est mise au service de l'aménagement spatial.

Ces dernières années, la géographie a connu une nouvelle orientation et un intérêt marqué, comme outil privilégié dans le développement des affaires et la planification, afin de proposer des solutions aux déséquilibres spatiaux et fonctionnels, et à l'organisation de l'espace, en répondant le mieux possible aux besoins de la société.

Mission

La Mission du Département de Géographie est de préparer et développer les compétences nationales dans le domaine de la géographie en vue d'une gestion plus efficace des relations entre la société et son environnement naturel.

Objectifs

- ✚ Former les cadres en vue de mesurer l'impact de l'action de l'homme sur son environnement ;
- ✚ Introduire les étudiants à l'utilisation des outils technologiques devant faciliter l'analyse spatiale ;
- ✚ Analyser et proposer des solutions adaptées au contexte haïtien.

Structure du programme

Le *Département de Géographie* offre une formation de premier cycle sanctionnée par une licence en Géographie. Le Programme comprend 130 crédits étalés sur 4 ans et s'adresse à des étudiants détenteurs d'un certificat de fin d'étude secondaire, deuxième partie. L'année académique est divisée en deux sessions de 15 semaines chacun, soit 1200 heures de contact par an en première année et 1350 heures durant les trois autres années. La première année introduira les étudiants aux cours généraux, avant de commencer avec les cours du domaine de concentration.

Méthodologie

Le cursus inclut des cours en salles et des travaux pratiques de terrain ; il facilitera l'acquisition de méthodes et la capacité d'analyse quantitative, l'utilisation des nouvelles technologies informatiques, et des exercices de cartographie.

Le Département de Géographie sera actif dans le domaine de la recherche appliquée. Il offrira aux étudiants et chercheurs un espace d'échanges convivial, un lieu de formation et de réflexion sur des thèmes privilégiés à travers des séminaires, des journées géographiques, des excursions, etc.

DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE
Programme de Cours par Semestre

Première Année			
<i>Session I (S1)</i>		<i>Session II (S2)</i>	
1. Expression Ecrite (Français) 1	2cr	1. Expression Ecrite (Français) 2	2cr
2. Expression Orale (Créole et Français)	2cr	2. Eléments de Droit	2cr
3. Notions de Logique	2cr	3. Philosophie Appliquée en Sc. Soc.	2cr
4. Mathématiques pour Sc. Sociales	2cr	4. Statistiques Descriptives	2cr
5. Introduction à l'Economie	2cr	5. Introduction à la Sociologie	2cr
6. Grande Civilisation	2cr	6. Notions d'Esthétique	2cr
7. Connaissance du Patrimoine	2cr	7. Introduction à la Géographie	3cr
8. Sciences, Techniques et Culture	2cr	8. Philosophie Générale	2cr
9. Introduction à l'Informatique	2cr	9. Organisation du Travail Intellectuel	2cr
10. Anglais (1)	2cr	10. Anglais (2)	2cr
Total	20cr	Total	20cr
<i>Session III (S3)</i>		<i>Session IV (S4)</i>	
1. Environnement Physique	3cr	1. Géomorphologie	3cr
2. Laboratoire	2cr	2. Hydrologie.	3cr
3. Géologie	3cr	3. Protection de l'Environnement 1	3cr
4. Intro. aux Technologies de l'Information	3cr	4. Espagnol	3cr
5. Géographie Quantitative 1	3cr	5. Géographie Quantitative 2	3cr
6. Excursion	1cr		
Total	15cr	Total	15cr
<i>Session V (S5)</i>		<i>Session VI (S6)</i>	
1. Géographie Humaine	3cr	1. Organisation de l'espace	3cr

2. Introduction au SIG 3cr	2. SIG et analyse spatiale 3cr
3. Introduction à la Cartographie 3cr	3. Cartographie avancée 3cr
4. Méthodes Générales Travaux Pratiques 3cr	4. Environnement –Travaux Pratiques 3cr
5. Défis du Monde Moderne 3cr	5. Introduction à la Géographie Appliquée 1cr
	6. Camp d'Automne 2cr
Total 15cr	Total 15cr
<i>Session VII (S7)</i>	
<i>Session VIII (S8)</i>	
1. Planification Urbaine et Locale 3cr	1. Géographie de la Rép. Dominicaine 3cr
2. Télédétection 3cr	2. Lois Environnementales et Politiques 3cr
3. Géographie Régionale d'Haïti 3cr	3. Protection de l'Environnement 2 3cr
4. Problèmes Environnementaux 3cr	4. Etude sur le terrain (travaux dirigés) 6cr
5. Ecrits Techniques et Scientifiques 3cr	
Total 15cr	Total 15cr
Crédits requis pour la formation : 130, dont 90 dans le domaine de concentration	

20.03.2007

Description de Cours

I. Cours Généraux : (Voir Description des Cours de Tronc Commun)

Anglais 1* :

Anglais 2 :

Communauté Globale :

Connaissance du Patrimoine :

Eléments de Droit :

Espagnol 1 :

Expression Ecrite 1 :

Expression Ecrite 2 :

Expression Orale 1 :

Initiation à la Géographie : Notions de base sur la géographie et ses domaines, comprendre une carte, orientation, les différents éléments du paysage naturel et les effets de l'action de l'homme sur l'environnement (urbain et rural).

Introduction à l'Economie :

Introduction à l'Histoire :

Introduction à l'Informatique * : Apprentissage des outils informatiques de base : Système Opérationnel (Windows), traitement de texte (Word), Chiffrier (Excel)

Introduction à la Philosophie :

Introduction à la Sociologie* :

Mathématiques :

Mathématiques pour Sciences Sociales :

Notions d'Esthétique :

Organisation du Travail Intellectuel :

Philosophie Générale* :

II. Cours de Concentration

Camp d'Automne Une semaine de travail sur le terrain durant avant le début du semestre d'automne dans une localité près de Port au Prince. L'analyse des données se poursuit pendant le semestre d'automne.

Cartographie Avancée Discussion des questions fondamentales et la théorie de conception cartographique. Les applications cartographiques incluant les cartes de flux, les cartes statistiques « bivariate », cartogrammes, cartes dynamiques (interactive) \, et cartes animées.

Défis du Monde Moderne Analyse des grands défis du monde : surpopulation, changements climatiques, désertification, pauvreté, éducation, prolifération des armes atomiques, VIH/SIDA et les grandes maladies contagieuses, sans logis, les Objectifs du Millénaire du Développement (OMD).

Ecrits Techniques et Scientifiques Exposé, argumentation dans les écrits professionnels, rapport de stage et de mémoire et leur formes, les ateliers d'écriture (écriture / lecture). Résumé analytique ; les concepts et définitions. Les formes de rapports. Préparation du plan détaillé du *mémoire approuvé* et à soumettre le prochain semestre.

Environnement Physique Géographie du monde, les éléments physiques. Utilisation de cartes et de globes pour une analyse systématique des climats, végétation, sols, topographie dans le monde et leur distribution, interrelation et signification pour la population.

Environnement Travaux Pratiques Utilisation des méthodes scientifiques par les étudiants pour la sélection des thèmes, collecter les données sur le terrain, analyser ces données, et préparer un rapport final.

Etude sur le terrain (Travaux Dirigés) Participation active à l'étude d'une zone du territoire, dans le cadre de projets en cours d'exécution. Le résultat de cette étude constituera la dissertation (mémoire) à soumettre par l'étudiant avant d'obtenir son diplôme.

Excursion Visite de terrain supervisée. Laboratoire vivant où les étudiants seront exposés à la morphologie et à la structure géologique des sols ainsi qu'aux effets négatifs de l'homme sur l'environnement.

Géographie Humaine Les concepts successifs de la géographie humaine. La géographie humaine et le milieu naturel. Les apports des sciences humaines et sociales. Géographie de la population. Les activités humaines dans l'espace. Villes et campagnes. L'aménagement de l'espace.

Géographie Quantitative 1 *Les données géographiques.* La composition d'un échantillon. Eléments de probabilité et de lois de distribution. La loi normale. Estimation et tests d'hypothèse. Comparaison de deux variables.

Géographie Quantitative 2 *Statistique Appliquée* à l'analyse de variables géographiques : test du khi - deux, analyse de variance à un ou deux critères de classification, corrélation, régression simple, régression multiple, auto corrélation spatiale et temporelle.

Géographie Régionale d'Haïti et de la Caraïbe Analyse des relations de l'environnement naturel avec la vie économique, sociale et politique d'Haïti et de la Caraïbe.

Géographie de la République Dominicaine Analyse et relation de l'environnement naturel avec la vie économique, sociale et politique de l'île d'Ayiti.

Géologie Théorie des plaques tectoniques, volcans, tremblements de terres, dérive des continents, construction des montagnes. Les dépôts minéraux, les combustibles fossiles. Les processus et agents d'érosion. Les risques.

Géomorphologie Etudes des reliefs de la terre et de leur évolution. L'emphase est mise sur l'expression topographique des structures et caractéristiques géologiques.

Hydrologie Examen du stockage et des flux de l'eau sur et près de la surface terrestre ; problème d'alimentation, de qualité et de gestion de l'eau.

Introduction à la Cartographie Discussion des éléments de base de la conception de carte thématique assisté par l'ordinateur. Les projets de construction de cartes servent de moyen pour l'application de concepts majeur tel que : projection de carte, classification des données, théorie des couleurs, et symbologie qualitative/quantitative.

Introduction à la Géographie *Découvrez la Géographie* – Une introduction qui revoie l'histoire de la géographie et décrit le domaine de la Géographie avec ses grandes composantes, et démontre l'adéquation des concepts géographiques de base et les méthodologies.

Introduction à la Géographie Appliquée Lecture bibliographique et discussions centrées sur un problème géographique spécifique. *Recommandée pour l'avant dernier semestre.*

Introduction aux Technologies d'Information Géographique Examen du cadre spatial de l'analyse géographique et des outils cartographiques utilisés dans les sciences spatiales. Introduction aux méthodologies spatiales et aux concepts des Systèmes d'Information Géographique (SIG), Télédétection et Traitement d'Image, et au Système de Positionnement Global (SPG). *Frais à payer.*

Système d'Information Géographique (SIG) 1 Etude des données et processus spatiaux et introduction aux outils informatiques nécessaires pour analyser les représentations spatiales du monde réel. Exercices sur l'acquisition, le prétraitement, l'analyse et la production de carte. *Prérequis : Introduction aux Technologies d'Information Géographique. Frais à payer.*

Système d'Information Géographique (SIG) et Analyse Spatiale Exploration de l'utilisation des outils d'analyse spatiale avancée et des approches utilisant le SIG. Concentration sur le développement de langages de programmation de haut niveau et d'outils à dessiner pour les applications du SIG et le développement et l'utilisation d'outils de présentations avancés. *Prérequis : Système d'Information Géographique 1. Frais à payer.*

Laboratoire Problèmes appliqués aux processus spatiaux de l'environnement physique. Construction et lecture de cartes, analyse de la météorologie et du climat, classification des associations végétales et du sol, analyse de la distribution des reliefs du sol.

Lois Environnementales et Politiques L'étude du contrôle politique de l'environnement. Concentration sur les rôles joués par les individus et les groupes.

Méthodes Générales aux Travaux Pratiques Evaluation des méthodologies ordinairement utilisées pour la recherche sur le terrain, comprenant les techniques d'observation sur le terrain, l'utilisation d'équipement de terrain, les procédures de cartographie de terrain, et l'identification et la tabulation des principales données de terrain.

Organisation de l'Espace Analyse du comportement spatial, du processus et de la structure. Structure de l'utilisation du sol. Structure du système des places. Interaction et organisation spatiale.

Planification Urbaine et Locale Une introduction à la planification sociale et physique des collectivités locales (zones rurales ou petits villages) et des villes.

Protection de l'Environnement 1 Gestion *des ressources* – Ressources face à la dynamique de la population. Politique, pratiques et contraintes dans l'utilisation et le développement des ressources naturelles. La crise énergétique.

Protection de l'Environnement 2 Problème *urbain* – Impact de la population sur l'environnement naturel, la distribution spatiale, la qualité et l'adéquation des principales ressources physiques des zones urbaines.

Problèmes Environnementaux Investigation des problèmes environnementaux liés à la dégradation du sol, la pollution de l'air et des ressources en eaux.

Téledétection Interprétation et traitement des images digitales en téledétection. Application à l'analyse et gestion des ressources et aux études sur l'environnement.

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

La Section des Sciences Sociales de l'École Normale Supérieure (ENS) au cours de ses soixante ans d'existence est le seul espace académique où les étudiants de l'Université d'Etat d'Haïti ont la possibilité de cultiver un intérêt plus ou moins soutenu pour l'histoire. Cela résulte du fait qu'à l'ENS, il s'agit surtout, à la fin d'un cycle régulier de trois ans d'études, d'acquérir des capacités pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie au niveau du troisième cycle de l'École Fondamentale et du secondaire. Même si quelques uns des diplômés de l'ENS finissent par exercer le métier d'historien, il faut reconnaître l'inexistence jusqu'à date d'une institution universitaire publique dotée d'un véritable département d'histoire qui se chargerait d'une formation spécialisée dans ce champ du savoir et qui sanctionnerait les connaissances acquises par un diplôme approprié au niveau de la Licence. Après plus d'un demi siècle de fonctionnement de la section des Sciences Sociales de l'ENS, la création d'un Département d'histoire dans le cadre d'une totale réorganisation de l'actuel Institut d'Etudes et de Recherches Africaines d'Haïti (IERAH) [en cinq départements¹] s'avère donc une nécessité ; elle permettra avantageusement d'ouvrir de nouveaux horizons intellectuels et facilitera au niveau national une production plus grande et plus riche dans le domaine de l'histoire.

Actuellement, il existe à l'étranger de nombreux travaux de qualité sur l'histoire d'Haïti et plus particulièrement sur la période 1789-1804. La fièvre commémorative des bicentennaires d'une série d'événements fondateurs, au cours de ces deux dernières décennies, explique beaucoup cette floraison d'œuvres d'auteurs variés. Chez nous également nous assistons à un engouement certain pour l'histoire à cause certes des commémorations mais surtout à cause de la grave crise que nous vivons depuis la chute de la dictature duvaliériste. Cet attrait répond sans nul doute au besoin d'une profonde explication du passé pour mieux comprendre le présent et éclairer la construction du futur. Dans ce cadre, la nécessité s'impose de plus en plus de renouveler constamment la connaissance de notre histoire commune. Pour faire face valablement à une telle exigence de société, il faut impérieusement au niveau de la science historique à l'Université d'Etat prendre des dispositions pertinentes pour enrichir la formation des jeunes, stimuler le développement des recherches et assurer dans le public une large diffusion de connaissances indispensables à l'épanouissement d'une citoyenneté de plus en plus enracinée dans l'exercice responsable et intégral de la démocratie.

Un Département d'histoire vise précisément à apporter sa contribution dans la réalisation de ces objectifs. Dans un premier temps, il se propose dans le cadre d'une Licence de fournir aux jeunes, pendant trois ans, les premières et solides bases d'une culture historique, de familiariser les étudiants avec les méthodes de travail de l'historien. Par la suite, dans la perspective de formation plus spécialisée, Master et Doctorat en Histoire, il favorisera des recherches sur des sujets divers concernant surtout Haïti, la Caraïbe, l'Afrique ainsi que l'Amérique latine et anglo-saxonne. Pour le moment arrêtons-nous au programme de la Licence.

¹ Géographie, Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie, Philosophie et Sciences Politiques, et Tourisme et Patrimoine.

Objectifs généraux

Avec cette licence nous poursuivons deux grands objectifs :

- 1- Favoriser un ancrage solide dans la connaissance des réalités historiques d'Haïti, de la Caraïbe et du continent américain, ainsi que de l'Afrique et du reste du monde.
- 2- Stimuler le goût de la recherche.

Objectifs spécifiques

Après les trois d'études qui sont précédés d'une année de tronc commun l'étudiant aura acquis :

- les bases épistémologiques et les éléments de savoir-faire de la production historique
- une connaissance basique en histoire contemporaine d'Haïti et du monde.

Structure du programme

Le programme comprend 126 crédits dont 108 obligatoires et 18 optionnels s'étalant sur 6 semestres et s'adresse à des étudiants détenteurs d'un certificat de fin d'études secondaires, Bac II et d'autre part ayant achevé avec succès l'année de tronc commun. Les étudiants licenciés peuvent également être admis en première année après étude de leurs dossiers.

Le programme accorde une grande importance aux travaux pratiques. D'une manière générale, les crédits seront divisés en trois tranches : 1 série de cours magistraux et 2 séries de cours de travaux pratiques.

Dès le cinquième semestre il est procédé à un allègement des heures de classe. Ce temps disponible permettra à l'étudiant de s'adonner à la réalisation de son stage pratique et du rapport y afférent, au cas où le département aurait les possibilités d'en assurer la réalisation. Si non, l'étudiant profite de ce même temps pour son mémoire de sortie.

Administration du programme

La gestion du département exige un chef de Département qui représente le département au conseil des études et coordonne ses activités, six (6) chefs de section (Histoire Nationale (HN), Histoire de la Caraïbe (HC), L'Amérique Anglo-Saxonne (HAAS), Histoire de l'Afrique (HA), Histoire du Monde Capitaliste (HMC), Théorie de l'histoire (TH)) et un staff de 3 à 5 professeurs à plein temps.

Le chef de section a pour obligation d'organiser avec les professeurs qui dispensent les cours dans sa section des séances de réflexions faisant ainsi de la section un espace d'échanges.

TABLEAU I
PROGRAMME GENERAL DES MATIERES

Matières obligatoires	Crédits	heures
Histoire Nationale (HN)	26	360
Histoire de la Caraïbe (HC)	18	225
Histoire de l'Amérique latine (HAL)	12	180
L'Amérique Anglo-Saxonne (HAAS)	12	180
Histoire de l'Afrique (HA)	12	180
Histoire du Monde Capitaliste (HMC)	12	180
Théorie de l'histoire (TH)	12	180
Total	104	1560
Matières optionnelles		
Langues vivantes	6	180
Matières générales	12	180
Total	18	270
Totaux	122	1830

TABLEAU II
Programme détaillé des matières

Enseignement	Crédit	NH
Matières obligatoires		
Histoire Nationale (HN)		
De la période précolombienne à la fin de l'hégémonie espagnole dans l'île (HN1)	4	60
La colonisation française et la révolution à Saint-Domingue (1625 – 1804) (HN2)	3	45
Le XIX ^e siècle haïtien (1804 – 1915) (HN3)	6	90
L'occupation nord américaine d'Haïti (1915 – 1934) (HN4)	3	60
Le système en place de la fin de l'Occupation nord-américaine à la chute de la dictature duvaliériste (1934 – 1986) (HN5)	4	45
La grande crise de fin de siècle (1986 à nos jours) (HN6)	3	45
Les sources de l'histoire d'Haïti (HN7)	3	45
Total	26	390
Histoire de la Caraïbe (HC)		
La Caraïbe Anglophone (de la colonisation à l'époque contemporaine) (HC1)	3	45
La Caraïbe Francophone (de la colonisation à l'époque contemporaine) (HC2)	3	45
Española des débuts du XVIIe siècle à l'Indépendance (HC3)	3	45
Cuba et Porto Rico (de la période coloniale à l'époque contemporaine) (HC4)	3	45
La République Dominicaine au XIXe siècle (HC5)	3	45

La pensée sociale caraïbéenne au XXe siècle (histoire, sociologie.....)(HC6)		3	45
La République Dominicaine au XXe siècle (HC7)		3	45
Total		21	315
Histoire de l'Amérique latine (HAL)			
De la période coloniale aux mouvements pour l'indépendance. (HAL1)		3	45
Amérique latine au XIX ^e siècle (HAL2)		5	75
Amérique latine au XX ^e siècle (HAL3)		4	60
Total		12	180
Histoire de l'Afrique (HA)			
Les grandes civilisations précoloniales (HA1)		3	45
La traite négrière (HA2)		3	45
Colonisation et décolonisation de l'Afrique (HA3)		3	45
L'Afrique post décolonisation (HA4)		3	45
Total		12	180
Amérique Anglo-Saxonne (HAAS)			
Les Etats-Unis de la colonisation à la guerre de Sécession (HAAS1)		3	45
Les Etats-Unis de la Guerre de Sécession à la 2 ^{ème} Guerre M. (HAAS2)		3	45
Les Etats-Unis de 1945 à nos jours (HAAS3)		3	45
Le Canada de la colonisation à l'époque contemporaine (HAAS4)		3	45
Total		12	180
Histoire du Monde Capitalisme (HMC)			
Le capitalisme : des grandes découvertes à la première révolution industrielle. (HMC1)		3	45
Le capitalisme au XXe siècle (1850/1870 – 1970/1980) (HMC2)		6	90
La mondialisation du capitalisme de la fin du XXe siècle à nos jours (HMC3)		3	45
Total		12	180
Théorie de l'histoire (TH)			
Les grands courants historiographiques contemporains: francophone – hispanophone – anglo-saxonne ((TH1)		3	45
Historiographie francophone, anglo-saxonne et hispanophone sur St-Domingue et Haïti (TH2)		3	45
L'historiographie haïtienne (TH3)		6	90
Total		12	180
Totaux		108	1620
Matières optionnelles			
Langues vivantes (LV)	Anglais Portugais Espagnol	6	90
Cours Généraux (CG)	- Moyen-Age (européen) (HMA) - Grèce – Rome (HGR)	2	30
	- Mouvements paysans de l'Amérique latine et de la Caraïbe (SR) - Villes de l'Amérique latine et de la Caraïbe (SU)	2	30
	- Démographie historique (DH) - Linguistique et Histoire (HL) (Discours historique,	2	30

L'historiographie haïtienne (TH3)	3	Haïti : la grande crise de fin de siècle (1986 – 2006) (HN6)	3
Le capitalisme au XX ^e siècle : 1850/1870 à 1970/1980 (HMC2)	3	L'historiographie haïtienne (TH4) [CE COURS DE	3
Patrimoine et Histoire : Lieux de mémoire	2	Mémoire ou rapport de stage	
Total	15	Total	12
Totaux	64		62

TABLEAU IV
Crédits Obligatoires et optionnels par semestres

Semestre (S)	Crédits Obligatoires (OB)	Crédits Optionnels (OP)	Total
Semestre III (S3)	19	5	24
Semestre IV (S4)	20	5	25
Semestre V (S5)	21	4	25
Semestre VI (S6)	23	2	25
Semestre V II(S7)	13	2	15
Semestre VIII (S8)	12		12
Total	108	18	126

HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE

Les Arts haïtiens sont aujourd'hui, les ambassadeurs les plus représentatifs de la nation haïtienne. Or, si on peut admettre qu'il y a une école d'Art en Haïti (ENARTS), il faut dire que cet établissement a eu au cours des dernières années de sérieux problèmes de fonctionnement et que sa section d'Histoire de l'Art et Archéologie n'a pratiquement pas fonctionné depuis plus de 10 ans. Il s'en suit que le pays a un urgent besoin d'historiens, de critiques et de techniciens en Art. Haïti possède de grandes richesses archéologiques. Elles sont souvent livrées à des étrangers et dilapidées faute de personnels qualifiés pour le contrôle. La formation d'archéologues est on ne plus nécessaire. Les pages culturelles des journaux, radio et télévision traduisent éloquemment les lacunes de nos agents culturels. Ce département d'Histoire de l'Art vise à donner aux futurs agents, techniciens et chercheurs culturels des connaissances et des méthodes de travailler leur permettant d'intervenir efficacement dans le domaine de l'histoire de l'Art et archéologie.

Objectif général

Contribuer à la formation de techniciens et agents culturels, de journalistes culturels et d'enseignants, de critiques et d'historiens d'art et d'archéologues.

Objectifs spécifiques :

- 1- Faire connaître les grands courants de l'histoire de l'art universel particulièrement de l'art occidental, africain, précolombien et latino-américain
- 2- Faire connaître les grands courants de l'art national
- 3- Faire acquérir les principes de recherches en histoire de l'art
- 4- Donner par l'étude des disciplines auxiliaires de l'histoire de l'art (histoire, mythologie, philosophie générale, philosophie de l'art, psychologie, psychanalyse, sociologie) les supports nécessaires à une véritable compréhension de l'histoire de l'art
- 5- Donner les principes généraux de l'archéologie, qui sera une spécialité au niveau de maîtrise
- 6- Amener à connaître et à valoriser le patrimoine culturel national
- 7- Familiariser les étudiants avec le vocabulaire spécifique à l'histoire de l'art et à l'archéologie

Conditions de fonctionnement

On conçoit difficilement un cours d'histoire de l'Art ou l'exposé d'un cours d'histoire de l'art ne soit pas soutenu par des illustrations. Ceci est d'autant plus important que l'étudiant haïtien n'a le support ni de Musées ni de Collections privées et que ces études sont ainsi nettement handicapées. Tous les cours devraient se donner dans une salle équipée d'un ensemble audiovisuel (projecteur, épidiscopes, chaîne stéréo, télévision). Il est aussi souhaitable qu'un technicien soit affecté au fonctionnement de cette salle qui pourrait également servir au cours d'esthétique et d'histoire de la musique et éventuellement à d'autres cours devant être illustres.

Une grande importance sera accordée aux travaux pratiques en histoire de l'art et archéologie.

\

L'Histoire de l'art et l'esthétique ne figurant pas pour le moment dans l'enseignement fondamental et secondaire, la plupart des étudiants qui arriveront dans ce département n'auront aucune information en ce qui concerne ces matières. Le curriculum de la licence devra en tenir compte.

Structure du programme

Le programme comprend 108 crédits s'étalant sur trois ans et s'adresse à des étudiants détenteurs d'un certificat de fin d'étude secondaire et d'autre part ayant achevé avec succès une année de tronc commun. Il serait souhaitable d'encourager les étudiants à avoir une pratique en art plastique en dehors des cours.

Programme général

Matières ²	Crédits	Nombres de semestres
Anglais	4	2
Esthétique générale	8	4
Français	8	4
Histoire de l'art africain	2	1
Histoire de l'art caraïbéen	2	1
Histoire de l'art national	6	3
Histoire de l'art précolombien	2	1
Histoire de la musique	4	2
Histoire du cinéma et du journalisme	2	1
Histoire générale ³	12	6
Histoire générale de l'Art	24	6
Histoire Nationale	6	3
Initiation à l'archéologie	4	2
Mythologie et symbolisme vodou	2	1
Mythologie générale	4	2
Notion de psychanalyse	2	1
Notion de sociologie	2	1
Notion de patrimoine	2	1
Philosophie de l'Art	4	2
Philosophie générale	4	2
Psychologie générale	4	2
Total	108	6

Ressources humaines

On fera appel à de jeunes chercheurs tout en négligeant pas le service des chercheurs confirmés.

Programme

² Avec les enseignants on verra quel contenu on mettra dans les différents cours.

³ Le programme d'histoire générale et celui de l'histoire de l'art doivent être étudiés parallèlement.

Programme / Années / Semestres			
Deuxième année			
Session III		Session IV	
Matières	Crédits	Matières	Crédits
Histoire générale de l'Art	4	Histoire générale de l'Art	4
Esthétique générale	2	Esthétique générale	2
Philosophie générale	2	Philosophie générale	2
Histoire générale	2	Histoire générale	2
Psychologie générale	2	Psychologie générale	2
Anglais	2	Anglais	2
Français	2	Français	2
Mythologie	2	Mythologie	2
Notion de patrimoine	2	Art Africain	2
Histoire du cinéma et de la photographie	2	Art précolombien	2
Total	22	Total	22
Session V		Session VI	
Esthétique générale	2	Esthétique générale	2
Français	2	Français	2
Histoire de la musique	2	Histoire de la musique	2
Histoire générale	2	Histoire générale	2
Histoire générale de l'Art	4	Histoire générale de l'Art	4
Introduction à la psychanalyse	2	Histoire nationale	2
Notions de sociologie	2	Histoire de l'Art national	2
Notions d'archéologie	2	Notions d'archéologie	2
Art Caraïbéen	2	Mythologie et symbolismes vodou	2
Total	20	Total	20
Session VII		Session VIII	
Histoire de l'Art national	2	Histoire de l'Art national	2
Histoire générale	2	Histoire générale	2
Histoire générale de l'Art	4	Histoire générale de l'Art	4
Histoire nationale	2	Histoire nationale	2
Philosophie de l'Art	2	Philosophie de l'Art	2
Total	12	Total	12

Bibliographie et matériels didactiques

Les livres d'art étant rares et dispendieux, le département devra être pourvu d'une bibliothèque contenant au moins des encyclopédies d'histoire de l'art et des ouvrages de base dans toutes la matières enseignées. De plus, le département devra être pourvu de matériels audiovisuels indispensables (projecteur de diapo, téléviseur, magnétoscope, lecteur de CD et DVD, rétroprojecteur épidiastroscope....).

PHILOSOPHIE ET SCIENCES POLITIQUES

I. En guise d'introduction : la mission du département

La mise en place de ce département répond, entre autres, à un besoin spécifique en formation qui n'est comblé par aucune des entités de l'Université d'État d'Haïti (UEH). La Faculté de Droit et des Sciences Economiques (FDSE) n'enseigne que le droit et les sciences économiques. Or, l'on constate que la surpolitisation de la société haïtienne durant ces deux dernières décennies s'accompagne paradoxalement d'une absence d'études politiques qui, dans certains pays, découlent des études de droit. Ce département entend donc combler la carence de cadres moyens et de haut-niveau formés en ce domaine.

De par leur formation, les diplômés du département peuvent éventuellement contribuer au débat public, alimenter les réflexions et discussions sur le *phénomène* politique en Haïti, en qualité d'éditorialiste, de chercheur... Ils peuvent intégrer la fonction publique ou mettre leurs connaissances au service de leur engagement politique.

Cette entité de l'UEH se constitue en ce contexte dit de transition politique. Elle participe de la nécessité de former de nouveaux cadres qui pourraient éventuellement contribuer à l'avènement de ce nouvel ordre politique en devenir. Les diplômés en philosophie et science politique auront une connaissance du pouvoir politique. Ils sauront comment l'orienter vers la satisfaction des desiderata de la population. Ils faciliteront la sortie *définitive* du cycle de régimes de terreur que le pays a connu et permettront l'établissement d'un régime qui soit en adéquation avec le pays réel, c'est-à-dire toutes les composantes de la population haïtienne. En somme, ils permettront aux pouvoirs publics de (re)trouver toute leur légitimité et de pouvoir déterminer les meilleurs mécanismes de prise de décisions et d'implication de la population dans ces décisions.

L'articulation de la science politique à la philosophie consolide dans le programme du Département l'étude des idées politiques et en particulier celles produites dans le cadre de la tradition philosophique. On mettra l'accent sur le moment critique de cette tradition pour contrer les approches métaphysiques de la politique, voire métapolitiques. Le Département offrira aussi des enseignements sur le développement des idées politiques en Haïti. Les sortants du Département seront en mesure de comprendre le discours politique haïtien, en mettant en lumière le socle d'idées, de notre tradition propre et des autres traditions étudiées, sur lequel il repose. Les études politiques dans le cadre de ce département se feront en dehors de toute prédisposition ou esprit scientifique. Dès la licence, le Département maintient le caractère pluridisciplinaire de la science politique, sachant que la compréhension des actions politiques ou la détermination des décisions politiques impliquent la prise en compte d'une réalité présentant différents aspects qu'il faudrait saisir dans leur globalité.

Les étudiants du département doivent exercer leur capacité à comprendre la situation politique et à suivre ses différentes tendances. Ils doivent être capables de réfléchir et de déterminer les finalités des actions mises en œuvre par les politiques. Les sortants du

département seront en mesure d'élaborer et de conduire à son terme un projet. Ils doivent avoir une bonne connaissance des rouages de l'administration publique haïtienne qui en général met en application les décisions politiques.

Le département pourra offrir en dehors de son cursus régulier des formations ponctuelles, sous forme de séminaires, aux différents acteurs politiques et sociaux, dépendamment des besoins qu'ils auront formulés.

II- Le programme de licence philosophie et science politique

a) Admission

Pour être admis en licence de Philosophie et science politique, il faut être détenteur du bac II et avoir réussi le concours d'entrée. Des étudiants de l'ENS en philosophie et en sciences sociales, de l'INHAGEI en relations internationales, de la FDSE en Droit, de la Faculté des Sciences Humaines (FASCH) et la Faculté d'Ethnologie (FE) en sociologie peuvent être admis à différents niveaux de la licence après évaluation de leurs acquis par une commission de validation d'acquis pédagogiques formée d'enseignants du Département.

b) Objectifs

Le Département de philosophie et de science politique forme des gens qui sont en mesure de comprendre et d'éclairer, par leur contribution au débat public, la vie politique haïtienne. La licence Philosophie et science politique permet plus spécifiquement à l'étudiant de connaître l'organisation et le fonctionnement du système politique haïtien. Il doit pouvoir l'analyser et envisager sa transformation ou son aménagement. C'est une formation analytique et critique. C'est aussi une formation pratique. Le détenteur de la licence philosophie et science politique peut assumer certains postes de responsabilité dans le service public. Il doit être capable de piloter ou mettre en œuvre un projet, un programme dans le cadre d'une structure étatique, territoriale ou associative.

c) Débouchés professionnels

La licence de philosophie ouvre l'accès à différents postes de responsabilité dans l'administration publique et dans les collectivités territoriales (Secrétaire général de Mairie, direction de service dans les ministères...). Elle donne à ses détenteurs la possibilité de faire partie d'équipe technique d'élus, d'intégrer la fonction publique nationale et territoriale, d'être journalistes et éditorialistes au sein d'un média ou de travailler comme enseignants du secondaire.

d) Les enseignements

La licence comporte environ 36 cours et d'autres activités (stage et rapport de stage, mémoire) comptant pour un total de 120 crédits. Le cours de 45 heures étalées sur une session (3 heures par semaine) est l'équivalent de trois crédits. Chaque session présente des enseignements de philosophie politique, de science politique et des disciplines connexes (sociologie, économie, droit, langue,...).

Session III (S3)

Enseignements		
<i>Cours</i>	Crédit	Nb. d'heures
Introduction à la science politique		
Politique et démocratie dans le monde		
Histoire générale d'Haïti		
Sociologie générale		
Droit constitutionnel et construction étatique		
Histoire des idées politiques		

Total : 30 crédits

Session IV (S4)

Enseignements		
<i>Cours</i>	Crédit	Nb. d'heures
Philosophie politique : pensées fondatrices Aristote/Platon		
Les institutions politiques haïtiennes		
Sociologie politique		
Théorie des Relations internationales		
Introduction à l'Éthique		
Habermas		
Introduction au droit international		
Les constitutions haïtiennes		

Session V (S5)

Enseignements		
<i>Cours</i>	Crédit	Nb. d'heures

Introduction à l'analyse politique		
Kant : sa philosophie morale		
Science politique : concepts et théorie		
Philosophie politique contemporaine		
Histoire des relations internationales contemporaines		
La pensée de Karl Marx et la théorie critique		
Idées et courants politiques en Haïti au XIX siècle		
Philosophie sociale et politique		
Économie d'Haïti		

Total : 42 crédits
Session VI(S6)

Enseignements		
<i>Cours</i>	Crédit	Nb. d'heures
Régimes politiques et sociétés dans le monde		
La pensée politique de Hegel		
<i>Les processus d'Intégration en Amérique et en Europe: CARICOM, Mercosur, CAN, Alena; UE</i>		
Epistémologie des sciences sociales et de science politique		
Éléments de politique comparée		
Sociologie des relations internationales		

Session VII (S7)

Enseignements		
<i>Cours</i>	Crédit	Nb. d'heures
Histoire des relations internationales d'Haïti		
Théories contemporaines de la justice sociale		
Initiation à la recherche en philosophie politique		
Droit administratif et public haïtien		
Éléments de politiques publiques		
Hannah Arendt : Philosophie et politique		

Total : 36 crédits

Session VIII (S8)

	Crédit	Nb. d'heures
Stage	12	4 mois
Rapport de stage	3	
Séminaire de recherche et atelier d'accompagnement pour la rédaction de l'essai	3	45 heures
Mémoire (essai de 15 à 30 pages)	12	
Soutenance de mémoire	3	

e) Évaluation et validation

Les cours seront validés par un examen de mi-parcours et un examen final. Chaque cours validé donne droit aux crédits qui lui sont alloués. On exige l'obtention de 50 % des crédits pour le passage d'une année à l'autre. Pour avoir droit à un certificat, l'étudiant qui ne veut pas continuer sa formation doit obtenir la totalité des crédits de l'année. L'étudiant ayant suivi et validé les cours de la licence doit soutenir son mémoire (essai de 15 à 30 pages) et faire valider son stage par la soumission d'un rapport.

1) Le programme de maîtrise philosophie et science politique

Ce programme sera mis en place au moment opportun, avec les premiers licenciés du Département.

2) La recherche et les études doctorales

La mise en place d'un programme de doctorat doit être un projet à moyen terme du Département de Philosophie et de science politique. Entre temps, le Département doit aider ces enseignants-doctorants à réaliser leurs projets de thèse et trouver des bourses d'études pour d'anciens étudiants en vue de renforcer le corps professoral du Département. Les enseignants détenteurs de doctorat doivent concevoir et mettre en œuvre des projets de recherches impliquant les enseignants du Département et les étudiants du second cycle.

TOURISME ET PATRIMOINE

Licence Professionnelle - Proposition

Objectifs

La licence professionnelle en Tourisme et Patrimoine vise à former pendant quatre ans des praticiens devant être capables de :

- a) créer et monter un projet éducatif et culturel relatif au patrimoine pris dans sa notion la plus large
- b) planifier des activités destinées à des touristes
- c) mettre en oeuvre un programme d'interprétation dans le cadre de visites touristiques
- d) animer des visites de lieux et sites patrimoniaux aptes à recevoir des touristes visiteurs
- e) évaluer les activités réalisées et l'impact qu'elles ont sur l'industrie touristique.

Programme de formation

Session III (S3)

Cours	Contenu	He	Cr
Introduction aux politiques économiques et aux politiques du tourisme	Définition des paramètres généraux des politiques économiques mondiales et des politiques du tourisme ; Éléments d'un document de politique - Étude de cas : <i>Politique du tourisme</i> du gouvernement haïtien	45	3
Initiation à la législation et au droit	Approfondissement des questions légales et juridiques concernant le tourisme et le patrimoine (nat. et intern.)	45	3
Publics et environnement patrimonial haïtien	Connaissance des visiteurs potentiels et des offres touristiques en Haïti	45	3
Histoire nationale	Les grands moments de l'évolution d'Haïti	45	3
Géographie d'Haïti	Développement de méthodologies de recherche et de collectes de données devant servir à informer, en général	45	3
Créole I	Apprentissage de la lecture et de l'écriture du créole	30	2
Français III	Maîtrise de la langue française	30	2
Anglais ou Espagnol III (Option)	Apprentissage d'une langue étrangère	30	3
TOTAL		315	22

Session IV (S4)

Cours	Contenu	He	Cr
Patrimoine et Tourisme culturel I	Définition et historique des notions et concepts liés au patrimoine culturel et au tourisme culturel	45	3
Documentation histo-rique et technique I	Développement de méthodologies de recherche et de collectes de données devant servir à informer, en général	45	3
Interpréter I	Définition, construction et contenu d'un programme d'interprétation	45	3
Patrimoine architectural haïtien I	Histoire de l'architecture et facteurs déterminants de la mise en patrimoine d'éléments construits	45	3

Guider I	Définition, préparation d'une visite guidée dans un contexte de découverte du patrimoine culturel (au musée ou dans un monument historique)	45	3
Créole II	Apprentissage de la lecture et de l'écriture du créole	30	2
Français IV	Approfondissement de la langue française	30	2
Anglais ou Espagnol IV (Option)	Apprentissage d'une langue étrangère	30	3
TOTAL		315	22

Session V (S5)

Cours	Contenu	He	Cr
Patrimoine et Tourisme culturel II	Gestion et législation liées au patrimoine culturel et au tourisme culturel	45	3
Informier	Transmission de renseignements à des organismes divers afin de les aider à planifier, à gérer et à « vendre » leurs activités	45	3
Interpréter II	Diffusion d'un programme d'interprétation dans un contexte de mise en valeur de patrimoine culturel	45	3
Patrimoine architectural haïtien II	Préservation, aménagement et entretien d'ensembles construits	45	3
Guider II	Mise en application de techniques de « guidage » à travers la réalisation d'une visite guidée (musée ou monument historique)	45	3
Créole III	Apprentissage de la lecture et de l'écriture du créole	30	2
Français V	Approfondissement de la langue française	30	2
Anglais ou Espagnol V (Option)	Apprentissage d'une langue étrangère	30	3
TOTAL		315	22

Session VI (S6)

Cours	Contenu	He	Cr
Parcs naturels, écologie et environnement	Définition, historique, gestion et législation couvrant les ensembles naturels	45	3
Documentation historique et technique II	Développement de méthodologies de recherche et de collectes de données devant servir à informer, en général	45	3
Interpréter III	Planification, conception et rédaction d'un programme de mise en valeur du patrimoine naturel	45	3
Préservation et aménagement d'écosystèmes	Initiation aux éléments constitutifs des ensembles végétaux et des techniques de leur préservation et aménagement	45	3
Guider III	Définition, préparation d'une visite guidée dans un contexte de découverte du patrimoine naturel	45	3
Créole IV	Apprentissage de la lecture et de l'écriture du créole	30	2
Français VI	Approfondissement de la langue française	30	2

Anglais ou Espagnol VI (Option)	Apprentissage d'une langue étrangère		
------------------------------------	--------------------------------------	--	--

Session VII (S7)

Cours	Contenu	He	Cr
Tourisme, planification et développement durable	Identification des facteurs touristiques qui ont un impact économique, socioculturel et environnemental sur le mieux-être des populations à partir d'un plan stratégique bien ficelé	45	3
Politique et stratégie du tourisme	Apprentissage d'une gestion stratégique du marketing et des stratégies du marché, de l'offre et de la demande, des stratégies commerciales...	45	3
Stage et rapport de stage / mémoire			

Règlements internes

Considérations générales.

Face aux défis actuels de la société haïtienne du XXI^e siècle, l'Université doit se consolider et se donner de nouvelles orientations pour mieux répondre aux exigences et besoins nouveaux de la société. Dans cette perspective a été envisagée une restructuration de l'**IERAH** (Institut d'Etudes et de Recherches Africaines d'Haïti). Cinq nouveaux Départements y sont créés: Géographie, Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie, Philosophie et Sciences Politiques, Tourisme et Patrimoine. Avec ces départements, l'**IERAH** (Institut d'Etudes et de Recherches Africaines d'Haïti) deviendra l'**ISERSS** (Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches en Sciences Sociales).

L'**ISERSS** (Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches en Sciences Sociales) a la mission de dispenser un enseignement théorique et pratique et de faire des recherches dans les domaines suivants :

Géographie

Histoire

Histoire de l'Art et Archéologie

Philosophie et Sciences Politiques.

Les dispositions suivantes visent le fonctionnement général de l'institution.

I- Conditions d'Admission

Au début de chaque session un concours est organisé en vue de recevoir une nouvelle promotion. Les conditions d'admission sont les suivantes :

- 1) Etre détenteur d'un certificat du Baccalauréat 2^{ème} partie, de trois (3) photos d'identités et s'acquitter des frais d'inscription;
- 2) Se présenter personnellement pour s'inscrire. En cas d'empêchement majeur, l'inscription peut se faire par une tierce personne munie d'un mandat (les mineurs se font accompagner d'un des parents ou d'un tuteur muni d'une pièce d'identité fiscale valide) ;
- 3) Participer au concours d'admission. Les postulants admis au concours seront invités à s'inscrire aux cours selon les conditions fixées par l'institution dans le délai prévu ;
- 4) Réussir le concours d'admission.
- 5) Des étudiants détenteur une licence d'une université reconnue par le Rectorat de l'UEH peuvent intégrer l'institution sans participer au concours après étude de leurs dossiers. Des considérations spéciales seront faites pour les diplômés de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) et de l'Ecole Nationale Des Arts (ENARTS) qui souhaitent intégrer le programme d'Histoire, la Géographie et l'Histoire de l'Art.

II- Dispositions transitoires

La direction de l'institut est assurée en attendant des élections par un conseil de coordination composé des deux doyens et trois autres personnes de la commission de réforme et un conseil académiques formés par les membres de la commission de réforme.

Les étudiants (1^{ère} et 2^e années) de l'**IERAH** (Institut de Recherches Africaines d'Haïti) sont automatiquement admis au programme. Ils seront orientés dans le département qui leur sera le plus approprié tenant compte de leur dossier académique et de leurs sources d'intérêt. Ils suivront un programme spécial qui leur rattraper les cours qu'ils n'ont pas encore suivi. Les étudiants de la 3^e et de la 4^e années poursuivront leurs études normalement dans le cadre de l'ancien **IERAH**. Toutefois, ils pourront intégrer le programme moyennant évaluation de leurs dossiers et rattrapage de cours qu'ils n'ont pas encore suivi.

III- Un système de crédits.

Le programme est organisé en crédits ce qui permet à l'étudiant de déterminer lui-même sa progression et de choisir ses cours en fonction de sa disponibilité et de ses capacités. Toutefois, certains cours exigent des

prérequis, c'est-à-dire des cours qui, dans une séquence précèdent un autre dans le cursus. L'étudiant ne pourra pas s'inscrire à ces cours sans avoir réussi ces cours.

IV- Organisation du système

4-1 Crédit

Un crédit est l'équivalent de 15 heures de cours. Il est l'unité de base attribuée à chaque cours du cursus académique. Le nombre de crédits octroyés à un cours dépend du nombre d'heures de cours qui y est attribué (cours magistraux et travaux pratiques) et de son importance dans la formation des étudiants. Certains crédits sont obligatoires d'autres sont optionnels.

4-2 Cursus académique

Le cursus académique est l'ensemble des études à poursuivre par l'étudiant dans un département. Il s'étend sur huit (8) sessions dont les deux premières forment le tronc commun.

4-3 Session

Les cours sont répartis sur des sessions : Session I (s1), Session II (s2), Session III (s3), Session IV(s4), Session V(5), Session VI(s6), Session VII(s7) et Session VIII (s8). L'année académique comprend deux sessions : octobre – février ; mars – juillet.

4-4 Les cours

Les cours offerts aux deux premières sessions de tronc commun sont obligatoires. A partir de la session III (s3), les cours deviennent soit obligatoires (COB) soit optionnels (COP). Les cours obligatoires entrent dans la formation spécifique de l'étudiant. Tandis que les cours optionnels offrent à l'étudiant la possibilité de compléter sa formation en fonction de ses intérêts. L'étudiant fait le choix des cours optionnels en collaboration avec son tuteur. Le tuteur peut prescrire un cours optionnel à un étudiant.

4-5 Durée des cours

Les cours sont généralement de deux (2) ou trois (3) heures successives. Mais en fonction du nombre de crédit il peut y avoir plus qu'une séance par semaine pour un même cours. De plus, les cours peuvent être donnés sous forme de séminaires. Les instances compétentes détermineront la durée de ces séminaires.

4-6 Les séminaires

Les séminaires servent à compléter la formation académique de l'étudiant. Ils peuvent également être organisés à l'intention des enseignants. Un avis fixe les conditions d'inscription aux séminaires.

4-7 Inscription aux cours

L'inscription se fait en deux étapes. La première est administrative et consiste à se faire enregistrer au secrétariat pour la nouvelle session. L'administration en fixe les frais à payer. La seconde est académique. L'étudiant muni du certificat de l'inscription administrative est autorisé à remplir et signer le formulaire (F-i) dans lequel il fait choix de ses cours. Un étudiant peut choisir un maximum de dix cours et un minimum de quatre par session dépendamment de l'organisation du département.

4-8 Changement et abandon de cours

L'étudiant a jusqu'à quatre séances pour solliciter un changement de cours auprès du responsable du département en remplissant un formulaire (F-2). Il peut s'agir d'un changement d'heures pour un même cours programmé à heures différentes ou de changement d'un cours à un autre. Le changement est possible si le nombre d'étudiants inscrits au cours souhaité ne dépasse pas cinquante et s'il ne pose aucun problème d'ordre académique et administratif.

4-9 Réussite de cours et dispositions

La moyenne exigée pour la réussite d'un cours est de soixante sur un total de cent points (60/100). En dessous de ce minimum, l'étudiant échoue et il n'obtient, en conséquence aucun crédit pour ce cours. Dans ce dernier cas, l'étudiant reprend le cours en s'y inscrivant à nouveau et ceci, pour un maximum de deux nouvelles inscriptions. Donc, l'étudiant peut reprendre jusqu'à deux fois un cours auquel il a échoué à la première inscription. Après trois échecs, le conseil des études se penche sur la possibilité pour l'étudiant de

continuer le reste du cursus. S'il s'agit d'un cours optionnel, l'étudiant pourra être autorisé à choisir pour une seule et unique inscription un autre cours. S'il s'agit d'un cours obligatoire, la décision peut aller au renvoi de l'étudiant de l'établissement. Dans ce cas, l'étudiant aura droit sur sa demande à une attestation et à un relevé de ses notes selon les conditions fixées pour ce service.

Toutefois, l'étudiant expulsé de l'établissement pour les motifs mentionnés pourra participer au concours d'admission organisé ultérieurement par l'ISERSS. Au cas où il réussit, il lui sera crédité les cours passés avant son expulsion. Pour les étudiants en session I (s1) et session II (s2) voir Article 10-4.1.

4-10 Equivalence de cours

L'étudiant admis sur titre peut solliciter une demande en équivalence de la direction du département choisi pour un cours déjà réussi dans une faculté reconnue par le rectorat ou toute autre institution étrangère reconnue par la communauté scientifique. Cette demande se fait en remplissant le formulaire F-eq. Il sera inscrit F-eq dans le dossier de l'étudiant qui a bénéficié d'une équivalence et le nombre de crédits assignés lui sera attribué.

4- 11 Evaluation des cours

A la fin de chaque session et à la date fixée, le professeur titulaire d'un cours fera parvenir au secrétariat général les notes accumulées sur 100 de ses étudiants. La note finale dépend de deux examens : Type I (récitation – exposés – devoirs – participation – présence) comptant sur 1/3 et Type II (examen en classe : dissertation ou commentaires de texte ou autres pour les quatre premières sessions, pour les quatre dernières sessions l'étudiant peut avoir des travaux de recherche – stage pratique et rapport de stage dépendamment du cours) comptant sur 2/3.

Ces notes doivent être transcrites sur le formulaire F-1 qui lui sera remis au début de chaque session. Performance des étudiants :

Entre 100 – 95 : Excellent

Entre 94,99 – 85: Très bien

Entre 84,99 – 75 : Bien

Entre 74,99– 60 : Assez Bien

En dessous de 60 : Nul

Entre 59,99 et 55 l'étudiant a droit à une reprise de l'examen. Il s'entendra avec le professeur pour cette reprise. Au-dessous de 55 l'étudiant reprend le cours.

L'étudiant absent (absence non justifiée) pour un examen final est considéré comme un abandon de cours. Il aura Rt (retrait) comme observation.

L'étudiant qui a cinq absences sans justification pour un cours perd son inscription pour ce cours.

Le professeur fait l'appel pendant les 40 premières minutes de son cours. L'étudiant qui arrive cette période est considéré comme absent.

V- Fermeture de dossiers

L'étudiant en première et en deuxième sessions (S1 et S2) qui désire fermer son dossier doit remplir le formulaire F-f formuler une demande écrite en y exposant les motifs au directeur aux affaires académique qui analysera le bien fondé de sa démarche et lui répondra dans les trois jours ouvrables suivants.

La fermeture est accordée par la correspondance écrite du directeur aux affaires académiques à l'étudiant dans les trois jours ouvrables qui suivent la demande de fermeture.

VI- Réouverture de dossiers

L'étudiant qui ferme son dossier a deux sessions au maximum pour solliciter sa réouverture. L'étudiant qui ne tient pas compte de ce délai est considéré comme avoir abandonné.

Pour la réouverture de son dossier l'étudiant soumet par écrit au directeur aux affaires académiques une demande et une copie de la correspondance de fermeture et remplit le formulaire F-r.

Le directeur aux affaires académiques répond dans trois jours ouvrables de la réception de la demande. La réouverture devient officielle quand l'autorisation aura été accordée à l'intéressé par le vice doyen affaires académiques responsable de Département pour l'inscription académique, conformément aux règlements.

VII- Exclusion

L'étudiant peut-être exclu pour :

- insuffisance de cours réussis. Voir l'article 4-9.
- plagiat. Ceci consiste à copier lors d'un examen en classe ou de la remise d'un devoir par l'étudiant. Le professeur ou le surveillant qui surprend l'étudiant ou constate le fait, notifiera le cas au Secrétariat Général qui en donnera suite auprès du conseil des études.
- injures et menaces contre un enseignant.
- coups et menaces contre un camarade.
- refus d'obtempérer à l'ordre d'un professeur qui dispense un cours.
- surpris en train de salir les lieux par des graffiti ou de vandaliser les matériels et équipements de l'établissement.
- surpris en train de dérober les matériels de l'institution ou ceux des étudiants et professeurs.
- utilisation à des fins personnelles des fonds alloués aux activités estudiantines.

Pour tous ces cas, un comité composé de deux professeurs et du Secrétaire Général statuera sur l'affaire. Le comité peut prendre des sanctions qui peuvent jusqu'à l'exclusion de l'étudiant qui ne pourra plus intégrer l'institution. Dans ce dernier cas, le dossier de l'étudiant sera transféré aux archives du Secrétariat Général et un procès-verbal sera fait au Rectorat de l'Université d'Etat d'Haïti. Dans le cas de vol ou de vandalisme, l'étudiant doit réparer et /ou remettre le matériel volé ou détruit.

VIII- De l'encadrement des étudiants

Un système de tutorat est mis en place pour encadrer les étudiants. Aux S1 et S2(Session1) les étudiants seront confiés par groupe à un professeur tuteur qui les orientera sur la possibilité d'un choix dans les différents départements sur la base des résultats obtenus lors des examens d'admission ainsi que de ceux des Bac I et II. Le système de tutorat se poursuit jusqu'à la dernière session (S8). Il revient à chaque chef de Département d'organiser le tutorat avec les enseignants à plein temps après le tronc commun.

IX- Instances et responsabilités

Il existe au sein de l'institut plusieurs instances de décision et d'exécution dont les suivantes :

9-1 Conseil de Coordination

Le Conseil de coordination est la plus haute instance de décision et d'exécution dans la gestion directe de l'institut. Il est composé de trois membres élus par les professeurs et par le personnel administratif pour une période de trois (3) ans. La répartition des directeurs (directeur coordonnateur, directeur académique et directeur administratif) au sein du Conseil se fait par consensus.

9-2 Directeur coordonnateur

Le directeur coordonnateur du conseil assure la cohésion de toutes les activités dans lesquelles est impliqué l'institut. Il a entre autres tâches :

- établir des relations avec l'extérieur
- présider les réunions du Conseil
- préparer et signer les correspondances d'ordre général.

9-3 Le directeur administratif

Il veille à la mise en œuvre des structures administratives nécessaires pour la bonne marche générale de l'institution. Il supervise :

- la gestion du budget
- la gestion du personnel et des archives
- les équipements et matériels (locaux et mobiliers)
- le suivi des dossiers financiers auprès des institutions, nationales et internationales, organismes publics, parapublics et privés.

9-4 Le directeur académique

Il assure la supervision de toutes les activités académiques de l'Institut. Il :

- établit le calendrier académique pour l'année en cours,
- coordonne le concours d'admission,
- veille au respect du calendrier,
- intervient pour résoudre les problèmes dépassant la compétence des responsables de Département
- notifie les professeurs des retards et absences sur demande écrite des chefs de Département.

9-5 Le Conseil des études

Il est composé par les différents chefs de Département et du chef du tronc commun. Il :

- oriente le cursus académique et veille à la qualité de l'enseignement dispensé à l'institut,
- assure la supervision des cours, le traitement des dossiers et le respect des normes académiques,
- élabore le guide réglementaire des mémoires
- détermine les problématiques à enseigner au cours d'une période
- supervise la publication de la revue de l'Institut
- se réunit quatre fois l'an (au début et à la fin de chaque session pour faire le point de la session écoulée et préparer la prochaine)
- peut être convoqué en urgence pour statuer sur des dossiers d'étudiants qui ont échoué ou qui ont raté un ou plusieurs cours trois fois.

X Le Département

Le Département est l'unité d'études où il est donné un enseignement dans l'un ou l'autre domaine suivant : Géographie, Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie, Philosophie et Sciences Politiques, Tourisme et Patrimoine.

Chaque Département fonctionne sous la direction d'un chef et d'une équipe de cinq professeurs à plein temps et d'un corps professoral constitué de vacataires (contractuels et/ou missionnaires).

10-1 Le chef de Département

Elu tous les deux ans par les professeurs du Département concerné, le chef coordonne toutes les activités du Département. Il :

- élabore et gère le plan curriculaire de son Département
- supervise les dossiers académiques des étudiants du Département en coordination avec le Secrétariat Général
- organise des séances de travail avec les professeurs de différentes sections et d'une même section de son Département
- accepte ou rejette les projets de mémoire, stage pratique et rapport de stage,
- forme le jury en accord avec le responsable académique pour les soutenances de mémoire
- fournit un rapport semestriel par écrit au directeur Académique sur la marche des activités au niveau du Département.

10-2 Les professeurs à temps plein

Ils fournissent entre 6 heures de cours par semaine et accompagnent les étudiants dans leurs devoirs, mémoires, stages et rapports de stage. Ils établissent un calendrier de rendez-vous pour les étudiants. Ils sont en général des doctorants.

10-3 Les professeurs

Ils sont titulaires d'une ou plusieurs chaires. Ils sont responsables de la formation directe des étudiants. Ils veillent au respect des points décrits dans le syllabus. A la fin de la session, sur la base des cours dispensés, l'enseignant fait parvenir au Secrétariat Général les notes des étudiants.

10-4 L' Etudiant

Il est recruté soit sur concours soit sur titre. L'étudiant admis sur concours va en session I (S1) tandis que celui sur titre, dépendamment du département et de son dossier peut – être admis à une autre session.

L'étudiant est tenu de respecter toutes les dispositions arrêtées au niveau de l'Institut, en général, et de son Département, en particulier, sous peine de se voir astreint aux sanctions prévues.

10-4.1 Pour être admis en spécialisation l'étudiant doit réussir au minimum quatre vingt pour cent (80%) des crédits pour l'ensemble des deux sessions. Toutefois, l'étudiant ne pourra jamais avoir son diplôme sans avoir réussi ces cours ratés. L'étudiant qui n'a pas réussi ces quatre vingt pour cent (80%) après la reprise de la session II (s2) est expulsé. Voir il ne pourra jamais avoir son diplôme s'il ne passe les vingt pour cent e réussit pas son maintien à l'Institut, l'étudiant doit pendant les deux premières sessions réussir un minimum de 16 cours.

10-4.2 En fonction du nombre de cours programmés par session, l'étudiant qui choisit et réussit le maximum de cours exigé pour chaque session pourra accumuler le minimum (108 – 120) de crédits exigé pour boucler le cursus académique en huit sessions exactement. Mais, pour l'obtention de la licence il devra faire un rapport de stage et/ou soutenir devant jury son mémoire de sortie dépendamment du département.

10-4-3 un étudiant munis d'un certificat médical prescrivant une période de repos, sur demande expresse auprès du chef de son Département, peut ne pas s'inscrire aux cours pendant une session, sans fermer pour autant son dossier.

XI – Secrétariat Général

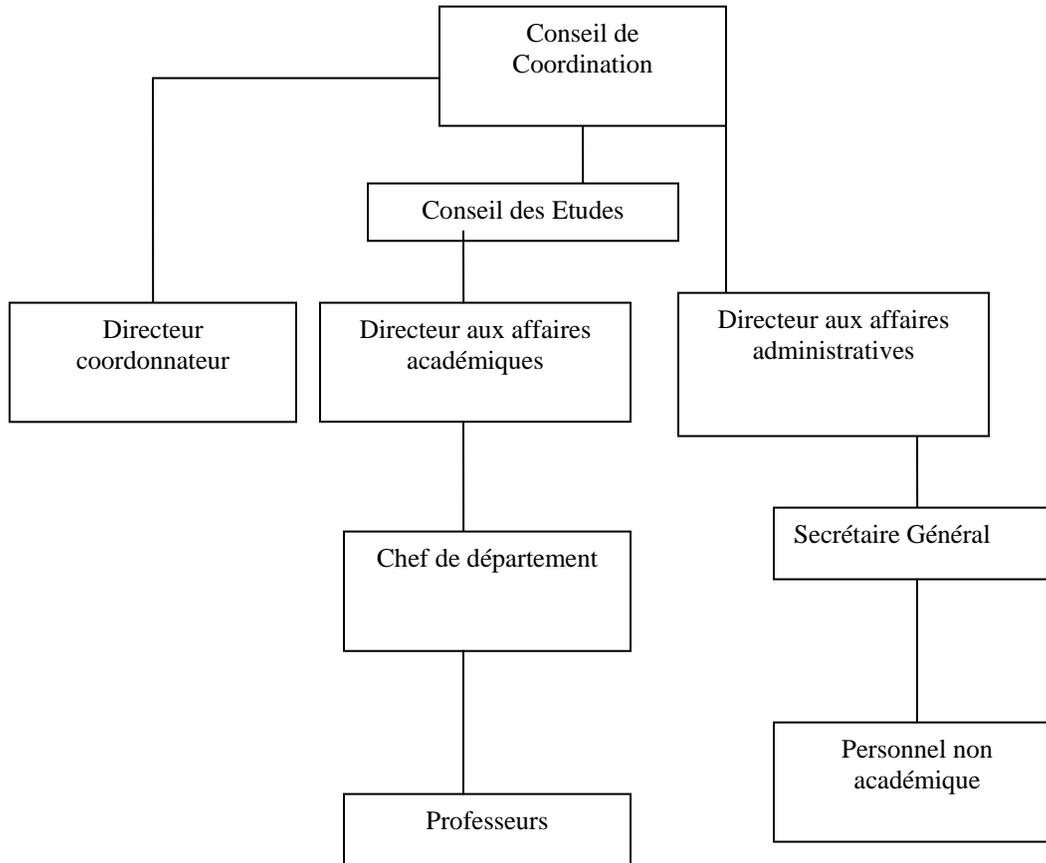
Le Secrétariat Général est l'instance garante de toutes les archives de l'Institut et représente l'organe exécutif de la gestion du personnel et des biens de l'institution. Les attributions du Secrétariat sont assurées par un Secrétaire Général et son adjoint. Le Secrétariat:

- prépare les listes officielles des étudiants par cours
- constitue un dossier pour les mémorands
- reçoit les mémoires et rapport de stage
- exécute les demandes de relevés de notes et attestations des étudiants
- l'organisation matérielle des concours d'admission
- enregistre les notes dans le registre constitué à cet effet
- assigne les salles de cours
- contrôle la présence du personnel
- garde les biens et matériels de l'Institut
- annonce les soutenances 48 heures à l'avance
- prépare les relevés de notes et attestations aux étudiants et les attestations de travail au personnel académique et administratif
- reçoit et prépare certaines correspondances
- prépare les parchemins de Diplôme et l'envoi au Rectorat pour les suites nécessaires, dans un maximum de huit jours ouvrables après la soutenance.

11-1 Le Secrétaire Général et son Adjoint

Ils sont recrutés par voie de concours. Ils sont les principaux responsables de l'exécution des tâches administratives et académiques de l'Institut sous l'autorité directe du conseil de Coordination.

Organigramme



UNIVERSITÉ D'ETAT D'HAÏTI
INSTITUT SUPÉRIEUR D'ETUDES ET DE RECHERCHES
EN SCIENCES SOCIALES (ISERSS)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX COURS

Date _____
 Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 _____ Tel _____
 _____ NIF ou CIN _____
 Occupation _____ Heures de travail _____
 Session _____ Année Académique _____

	Intitulé du cours	Code du cours	Professeur	Horaire
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

Je, soussigné _____, déclare sincères et vraies les informations fournies ci-dessus et prends l'entière responsabilité de mes études à l'institut.

Signature

NB. L'institut décide en dernier ressort du nombre de cours à suivre par l'étudiant en fonction des contraintes administratives, académiques et des disponibilités horaires.

UNIVERSITÉ D'ETAT D'HAÏTI
INSTITUT SUPÉRIEUR D'ETUDES ET DE RECHERCHES
EN SCIENCES SOCIALES (ISERSS)
FORMULAIRE D'EQUIVALENCE DE COURS

Département _____ Date de la demande _____

Nom _____ Prénom _____

NIF ou CIN _____

Entrée à l'institut (Session/ Année académique) _____

Condition d'admission : sur titre cours

Equivalence(s) sollicitée(s) :

- 1 _____
- 2 _____
- 3 _____
- 4 _____
- 5 _____

Pièces soumises

Signature de l'étudiant _____

<p>Observations et Décision</p> <p>_____</p>	<p>Réservé aux responsables</p> <p>_____</p> <p>Conseil des Etudes</p>
--	---

F-eq

UNIVERSITÉ D'ETAT D'HAÏTI
INSTITUT SUPÉRIEUR D'ETUDES ET DE RECHERCHES
EN SCIENCES SOCIALES (ISERSS)
FORMULAIRE DE FERMETURE / RÉOUVERTURE DE DOSSIERS

Département _____ Date de la demande _____

Nom _____ Prénom _____

NIF ou CIN _____

Entrée à l'institut (Session/ Année académique) _____

Condition d'admission : sur titre cours

Nature de la demande : fermeture ouverture

Signature de l'étudiant _____

Observations et Décision	Réservé aux responsables
_____ Conseil des Etudes	

F- fr

UNIVERSITÉ D'ETAT D'HAÏTI
INSTITUT SUPÉRIEUR D'ETUDES ET DE RECHERCHES
EN SCIENCES SOCIALES (ISERSS)
Formulaire : Avant projet de Mémoire

Nom _____ Prénom _____
NIF ou CIN _____ Session _____
Date et lieu de naissance _____
Total de Crédits cumulés _____
Entrée à l'institut (Session/ Année académique) _____
Condition d'admission : sur titre concours
Pièces soumises _____

Sommaire de l'avant projet présenté

Thème retenu : Quel phénomène ? Quel champ spécifique ?

Sujet : Quelle est la formulation provisoire ? (Précise, claire, concise)

Justification (raison du choix du sujet) : caractéristique (scientifique, académique, personnelle)

Objectifs poursuivis : Ce que l'étudiant vise à atteindre

Problématique : L'angle à partir duquel on aborde le sujet.

Hypothèses formulées : Quelle opérationnalisation (variables indépendantes et dépendantes)

Méthodes / techniques : Quelles approches, quelles théories ? Quels procédés (empirique / complément théorique)

Méthodologie : Quel cadre institutionnel, géographique ou spatial ? Quelle chronologie ?

Plan provisoire de recherche : Quelles seront les grandes parties susceptibles d'être développées.

Bibliographie sommaire (une page)

Signature de l'étudiant _____

Vu et approuvé par _____

Le Directeur / co-Directeur du mémoire

Observations et Décision	Réservé aux responsables
_____ Conseil des Etudes	

F- apm

